

Malaucène, le 28 mars 2019

Monsieur le Maire

A Monsieur le Président,
La CoVe
11771, avenue du Mont Ventoux
84203 Carpentras Cedex



POLE AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT ESPACE 2019-168

Objet : demande de participation renaturation du Groseau

Dossier suivi par Xavier PIOT, Pôle Aménagement Environnement Espace
Tel : 04 90 65 20 17 – xpiot@malaucene.fr

MAIRIE DE
MALAUCÈNE

Cours des Isnards
84340 Malaucène

Tél : 04 90 65 20 17

Fax : 04 90 65 14 50

e-mail : mairie@malaucene.fr

www.malaucene.fr

Monsieur le Président,

La commune de Malaucène poursuit sa volonté de requalifier le vallon du Groseau pour lui restituer un caractère dynamique et ouvert à sa population.

L'approbation et la signature de la convention d'aménagement touristique a pour conséquence la cession à la commune d'un certain nombre de parcelles sur lesquelles s'écoule le Groseau, du lac jusqu'au moulin de « la Plus Haute ».

Ce cours d'eau entièrement canalisé depuis des décennies pour l'usage industriel de la papèterie est classé en rivière de type 1 soit devant avoir une continuité écologique.

Le BURGEAP a réalisé au cours de l'été 2018, un état des lieux du cours d'eau et de la circulation de l'eau. Une visite de terrain avec les services de l'Etat, DDT, ABF, la CoVe et le SMOP a démontré la justesse d'une renaturation du Groseau et de la mise à sec de l'aqueduc.

La commune veut restituer au Groseau son cours d'origine, restaurant ainsi cette continuité écologique plus propice à la faune piscicole. Cette renaturation devra faire l'objet d'une étude hydrologique et d'une programmation de travaux qui commenceraient avant le début de la phase opérationnel du projet touristique

Afin de permettre ce programme de renaturation, nous voudrions déposer un dossier d'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'Eau qui fait bénéficier au porteur de projet d'une subvention potentielle majorée à 70% ainsi qu'une participation du conseil départemental de 10% supplémentaire. La fin de dépôt de candidature est au 15 mai 2019. Ce programme par sa nature est de la compétence GEMAPI.



Département de Vaucluse

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à
Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Cours des Isnards - 84340 MALAUCÈNE*

Nous souhaiterions donc que la CoVe par l'intermédiaire du SMOP, inscrive ce projet dans les actions de 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Maire

D.BODON

